

---

## Déconfinement. Le maire de Rouen se réserve le droit de ne pas rouvrir les écoles

Yvon Robert, maire de Rouen et président de la Métropole Rouen-Normandie, a exprimé sa volonté de ne pas rouvrir les écoles, sans "garanties suffisantes et transmises en amont".

Publié le 24 Avr 20 à 10:20



Le maire de Rouen et président de la Métropole Rouen-Normandie, Yvon Robert, fait part de ses inquiétudes sur la réouverture des classes.

(©Illustration/76actu/CôtéQuimper)

Les **écoles de Rouen (Seine-Maritime)** vont-elles pouvoir rouvrir dès le **lundi 11 mai** ? Alors que le **président de la République** a annoncé [dans une allocution le 13 avril dernier](#), la réouverture des écoles au 11 mai, date du **déconfinement** progressif, les inquiétudes des parents, des enseignants mais aussi des élus commencent à se faire ressentir.

Yvon Robert, **maire de Rouen** et président de la **Métropole Rouen-Normandie**, a dans deux courriers datés du 22 avril 2020 et adressés à **Pierre-André Durand, préfet de Seine-Maritime** et **Olivier Wambecke, directeur académique** du département, fait part de ses nombreuses interrogations. « Sans garanties suffisantes et transmises assez en

amont, nous nous réservons la possibilité de ne pas rouvrir les écoles », affirme-t-il par écrit.

### **Pas plus « du tiers des effectifs ensemble »**

Depuis l'annonce présidentielle, Yvon Robert le souligne, « de nombreuses incertitudes demeurent et font que les autorités organisatrices et leurs opérateurs évoluent dans un flou opérationnel du fait de la situation inédite que nous traversons », écrit-il, au préfet. L'élu souhaite que des éléments plus précis sur la manière dont peut s'organiser cette réouverture lui soient communiqués.

Les services analysent en ce moment les locaux dans l'éventualité d'un retour des élèves, en prenant en compte l'application des gestes barrières sur place, dont la distanciation physique, permettant de limiter la propagation du coronavirus. Mais le maire affirme d'ores et déjà que les « conditions ne permettront pas d'accueillir beaucoup plus du tiers des effectifs ensemble ».

### **Comment assurer « la distanciation sociale nécessaire » ?**

Le transport scolaire est un point de crispation pour l'édile. Chaque jour, ce sont plus de 60 lignes scolaires qui desservent une cinquantaine d'établissements primaires et secondaires. « À l'intérieur d'un car scolaire, comment la distanciation physique, recommandée par les autorités sanitaires, pourrait-elle être assurée ? Faudra-t-il désinfecter les véhicules après chaque service ou rotation ? Les enfants devront-ils porter des masques ou des gants, et cet enfant non équipé d'une protection individuelle, pourra-t-il se voir refuser l'accès au véhicule ? »

Il ne faudrait pas que le transport scolaire soit oublié au moment de la sortie du confinement, alors qu'il est essentiel à sa réussite ! exprime Yvon Robert.

Afin de répondre à l'urgence et construire une offre de transport adaptée aux conditions sanitaires, Yvon Robert réclame donc une réponse des autorités « sous quinzaine » pour répondre aux préoccupations des opérateurs, et afin qu'ils puissent organiser du mieux possible le retour des élèves.

### **Vers un droit de retrait des enseignants ?**

Yvon Robert questionne également le préfet sur les modalités de réouverture des classes : « Se fera-t-il par zone géographique, par niveaux d'enseignement ? Sera-t-il organisé par petits groupes, en horaires décalés ? Si alternance il y a, cette dernière s'organise-t-elle à l'échelle de la journée, de la semaine, ou bien d'une quinzaine ?

L'ouverture des établissements se fera-t-elle en priorité au profit des élèves les plus fragilisés par le confinement (...) ? Quid du fonctionnement des cantines qui peut avoir un impact non négligeable sur le nombre de rotations ? »

Yvon Robert demande à être pleinement associé à la réflexion car c'est selon lui, « une des conditions pour que ce retour se déroule dans les meilleures dispositions ».

Les enseignants ont quant à eux, [via une pétition](#), annoncé leur volonté d'exercer leur droit de retrait si le gouvernement ne met pas en place un certain nombre de mesures pour garantir la sécurité des élèves et des professeurs.